

CONTRACT ADDENDUM

SOA – Archaeological Services

NR31

June 24, 2013

Page 1 OF 6

ADDENDUM No. 2

ADDENDA AU CONTRAT

COP – Services en archéologie

NR31

Le 24 juin 2013

Page 1 de 6

ADDENDA no. 2

The following shall be read in conjunction with and shall form an integral part of the Tender / Proposal and Contract Documents:

The close of tender is extended. Bid closing is set to July 5th, 2013 at 3:00 p.m. Ottawa time.

Q1. We have a question related to the *Permit Requirements* as outlined in *Item G* on page 5 of the RFSO document. Specifically, the item states: “the consultant may be required to hold a valid archaeological licence issued by the Minister of Tourism, Culture and Sport (MTCS). However, it should be noted that neither the Ontario Heritage Act nor the *Loi sur le patrimoine culturel de Quebec* applies to federal jurisdiction. The consultant shall not, therefore, file a Project Information Form (PIF) with the MTCS...”

We have been informed by MTCS that, as MTCS licenced archaeologists, we would be in violation of our licence if we do not submit a PIF for any work in Ontario (even if it is on Federal Land). As such, we would risk losing our licence if we abided by the terms of the NCC RFSO. MTCS suggested that we could cancel our licence but that would prevent us from undertaking other projects within the province on non-Federal land. A possible solution would be for us to list a non-licenced archaeologist as the Field Director for any NCC work. All of our senior staff are licenced with MTCS and would be normally be listed as the Senior and Assistant Archaeologists for this proposal. Thus, this approach would require us to list a junior person as the director in the report but in fact

Ce qui suit doit être interprété comme faisant partie intégrante de la proposition/appel d’offres et des documents relatifs au contrat :

La clôture de l’offre est prolongée et est fixé au 5 juillet 2013 à 15 heures, heure d’Ottawa.

Q1. Nous avons une question concernant les *Permis requis*, tel que décrit à l’*article G* à la page 5 de la demande de convention d’offre permanente, qui stipule ce qui suit : « une licence octroyée par le ministère du Tourisme, de la Culture et des Sports (MTCS) pourrait être exigé. Toutefois, il est à noter que ni la *Loi sur le patrimoine de l’Ontario* ni la *Loi sur le patrimoine culturel du Québec* ne s’appliquent à la juridiction fédérale. Le consultant ne devra donc pas remplir un « PIF » (Project Information Form) pour le MTCS...».

Nous avons été avisés par le MTCS qu’à titre d’archéologues agréés par le MTCS, nous serons en infraction avec notre permis d’exercice si nous ne soumettons pas un PIF pour des travaux archéologiques réalisés en Ontario (même s’il s’agit de terrains de juridiction fédérale). Ainsi, nous risquons de voir résilier notre permis d’exercice si nous respectons les modalités de la demande de convention d’offre permanente de la CCN. Le MTCS nous suggère d’annuler notre permis d’exercice, mais cela nous empêcherait de réaliser d’autres travaux ailleurs dans la province sur des terrains non fédéraux. Pour résoudre cet enjeu, nous pourrions désigner un archéologue non agréé à titre de chargé de projet pour les travaux réalisés au nom de la CCN. Tous les membres de notre personnel cadre détiennent l’agrément du MTCS, et seraient normalement désignés à titre d’archéologues

CONTRACT ADDENDUM

SOA – Archaeological Services

NR31

June 24, 2013

Page 2 of 6

ADDENDUM No. 2

the work would be overseen by one of the senior staff. We are not sure if this solution presents an acceptable approach to preserve our MTCS licence while addressing the NCC's jurisdiction over Federal Lands and the requirements of the RFSO.

A1. A Project Information Form (PIF) can be filed with MTCS with the caveat that submitting the form is a courtesy and for information purposes only. The caveat and following should be added directly to the PIF: The NCC will review the draft report and, once satisfied with the revisions, will forward a copy of the final report to the MTCS, along with a letter confirming that it conforms to federal archaeological standards. For additional information, the MTCS should contact Ian Badgley, NCC Archaeologist.

Q2. *Section "H. Technical Proposal" 2. Experience of the firm – 40 points (page 5-6 of 9 of the RFP)*

Please provide a brief description (maximum 10 pages) of three projects similar in nature and scope for each category of investigation requested that have been conducted during the past ten years.

With five (5) categories of investigation: (1. Archaeological Overview; 2. Archaeological Survey; 3. Archaeological Assessments; 4. Archaeological Impact Mitigation; and 5. Archaeological Mitigation), there is a potential of 15 projects to be included in this submission.

ADDENDA AU CONTRAT

COP – Services en archéologie

NR31

Le 24 juin 2013

Page 2 de 6

ADDENDA no. 2

principaux ou archéologues adjoints pour cette proposition de services. Toutefois, selon l'approche proposée, il nous faudrait désigner un membre du personnel subalterne à titre de chargé de projet dans le rapport, même si dans les faits, les travaux seraient supervisés par un membre de notre personnel cadre. Cela étant dit, il reste à confirmer si cette approche nous permettra de préserver notre permis d'exercice du MTCS tout en respectant la juridiction de la CCN à l'égard des terrains fédéraux et en respectant les exigences de la demande de convention d'offre permanente.

R1. Il sera possible de déposer le formulaire PIF auprès du MTCS, en y ajoutant une mise en garde précisant que c'est un geste de courtoisie, à titre d'information. La mise en garde et la note qui suit doivent faire partie du formulaire PIF : « La CCN examinera la version préliminaire du rapport et lorsqu'elle sera satisfaite que les révisions demandées ont été apportées, le cas échéant, elle déposera auprès du MTCS un exemplaire du rapport final accompagné d'une lettre confirmant que le rapport est conforme aux normes fédérales en matière d'archéologie. Pour tout complément d'information, le MTCS est prié de communiquer directement avec Ian Badgley, archéologue de la CCN.

Q2. *Section H. Proposition technique 2. Expérience de la firme – 40 points (pages 5 et 6 des 9 pages de la demande de propositions)*

Veillez fournir une brève description (maximum de 10 pages) de trois projets similaires à chaque catégorie d'intervention demandé que votre firme a effectué au cours des dix dernières années.

Étant donné qu'il y a cinq (5) catégories d'études archéologiques : (1. *Survol archéologique*; 2. *Inventaire archéologique*; 3. *Évaluation archéologique*; 4. *Atténuation des impacts archéologiques*; 5. *Surveillance archéologique*), il est nécessaire de décrire 15 projets dans la proposition de services.

CONTRACT ADDENDUM

SOA – Archaeological Services

NR31

June 24, 2013

Page 3 of 6

ADDENDUM No. 2

ADDENDA AU CONTRAT

COP – Services en archéologie

NR31

Le 24 juin 2013

Page 3 de 6

ADDENDA no. 2

Please clarify if the required total of projects is 15 (3 per each category). If yes, can the page count for Section H be increased to a maximum 15 pages to allow for 1 page per project?

A2. Yes, the page count for project descriptions can be increased to a maximum of 15 pages, to allow for 1 page per project.

Q3. Is there a maximum number of pages for the Technical Proposal submission?

A3. The maximum number of pages for Section H. Technical Proposal is 35 (thirty-five).

Q4. Regarding the expenditure limits – page 4 of the RSOA states the maximum for any PO to be \$25,000, and the total estimated expenditure of the SOA to be \$900,000 – however page 4 of the TOR states that \$75,000 is the maximum per firm for the SOA period – is one of these numbers incorrect? please clarify.

A4. This is an error. Please remove last phrase of Section D4: “The total dollar limit to be expended per firm.....is \$75,000.00 (including applicable taxes).”

Q5. Regarding personnel/rates – Only three levels/rates are requested (senior archaeologist, assistant archaeologist and field assistant), we would usually also have rate categories for a GIS/Spatial IM technologist and administrative assistant, may we use two more levels, or must we use only the levels provided?

Prière de préciser s’il faut en effet décrire 15 projets (3 par catégorie). Si tel est le cas, serait-il possible d’augmenter à 15 le compte de pages maximal de la section H, soit une page par projet?

R2. Oui, les descriptions de projets pourront totaliser 15 pages au maximum, soit une page par projet.

Q3. Y a-t-il une limite du nombre de pages permises pour la proposition technique?

R3. Le nombre maximal de pages permises pour la section H (proposition technique) est trente-cinq (35) pages.

Q4. En ce qui concerne les limites de dépenses – il est indiqué à la page 4 de la demande de propositions que le montant maximal payable pour chaque bon de commande est de 25 000 \$, et que le montant total estimé de toutes les conventions d’offre à commande s’établit à 900 000 \$ – toutefois, il est indiqué à la page 4 du cadre de référence que le montant total à être octroyé par firme pour l’entente globale d’offre permanente est de 75 000 (300 000.00\$ à la version en français) . Est-ce qu’un de ces montants est erroné? Veuillez préciser.

R4. Ceci est une erreur. Stp enlever la dernière phrase de la section D4 : « Le montant total en dollars.....est de 300 000.00\$ (incluant les taxes applicables) »

Q5. En ce qui concerne les honoraires du personnel – la demande de propositions demande le taux horaire pour seulement trois catégories d’intervenants (archéologue principal, assistant-archéologue et technicien). Nous utilisons généralement des taux horaires différents pour les technologues SIG/imagerie spatiale et adjoints administratifs. Nous est-il permis de préciser deux autres niveaux d’honoraires, ou faut-il se limiter aux trois catégories

CONTRACT ADDENDUM

SOA – Archaeological Services

NR31

June 24, 2013

Page 4 of 6

ADDENDUM No. 2

A5. Please use only the levels provided.

Q6. Although it is stated that no expenses will be paid (page 7), a GPS unit is not mentioned. Depending on the nature of the project we would like to use a survey grade GPS unit or Total Station, could this specialized equipment be paid for at an hourly as an expense?

A6. A survey grade GPS Unit and Total Station are not considered to be billable expenses.

Q7. Point 1.0 on page 4 of 6 in the first section (**Standing Offer Agreement Additional Clauses. Archaeological Services for the National Capital Region (Ontario and Quebec)**) indicates that the archaeological services will be conducted at sites situated in the National Capital Region in Quebec and Ontario. However, on page 1 of the section “Terms of Reference”, it is indicated that “The locations of the sites would be within the National Capital Region in Quebec”.

We would like to know if this is a mistake, whether the work will take place in Quebec and Ontario?

A7. There is an error on page 1 of the section “Terms of Reference”. The work will take place in Quebec and Ontario.
N.B. This error occurs only in the French version of the “Request for Standing Offer Agreement”.

ADDENDA AU CONTRAT

COP – Services en archéologie

NR31

Le 24 juin 2013

Page 4 de 6

ADDENDA no. 2

demandées?

R5. Stp se limiter aux trois catégories demandées.

Q6. La demande de propositions précise qu’aucune dépense additionnelle ne sera payée par le CCN (page 7), sans pour autant parler d’utilisation d’un récepteur GPS. Selon la nature du projet, nous pourrions être appelés à utiliser un récepteur GPS topographique ou une station totale. Est-il permis de facturer l’utilisation de ces appareils spécialisés sur une base horaire, à titre de dépense?

R6. L’utilisation d’un récepteur GPS topographique ou d’une station totale n’est pas une dépense facturable.

Q7. Au point 1.0 de la page 4 de 6 de la première section (**Convention d’offre à commandes - clauses additionnelles. Services en archéologie dans la Région de la Capitale nationale (Ontario et Québec)**), il est indiqué que les services en archéologie porteront sur des sites situés dans la région de la capitale nationale au Québec et en Ontario, mais en page 1 de la section « Cadre de référence », il est indiqué que « les terrains visés seraient ceux de la CCN situés au sein de la région de la capitale du Canada (RCC), au Québec ».

Nous voudrions savoir s’il s’agit d’une erreur, les travaux auront-ils lieu au Québec et en Ontario ?

R7. Il s’agit d’une erreur à la page 1 de la section « Cadre de référence ». Les travaux auront lieu au Québec et en Ontario.
N.B. Cette erreur se trouve seulement dans la version française de la « Demande de convention permanente »

CONTRACT ADDENDUM

SOA – Archaeological Services

NR31

June 24, 2013

Page 5 of 6

ADDENDUM No. 2

ADDENDA AU CONTRAT

COP – Services en archéologie

NR31

Le 24 juin 2013

Page 5 de 6

ADDENDA no. 2

Q8. Specification concerning the identification of the envelope containing the cost proposal (Appendix A):
-What information should be indicated on the envelope containing Appendix A: NCC file number (NR31)? Name of the company?

A8. The information required on the envelope containing the cost proposal should have the NCC RFSO number, the name of your company and the mention “cost proposal”.

Q9. There seems to be 2 Appendix A: 1) Cost Proposal, and 2) General Conditions – Professional and Consulting Services.
-Should both be sent in the same envelope as the Cost Proposal?

A9. The cost proposal envelope requires Appendix A – Cost Proposal Page 9 of 9 only.

Q10. Do we need to fill out the “Certificate of Commitment to Implement Employee Equity” form, which appears to apply to organization “having a workforce of 100 or more permanent full-time, permanent part-time and/or temporary employees in Canada, AND intending to bid on, or being in receipt of, a Government of Canada goods or services contract valued at \$200,000.00 or more”.
We do not fit this description.

A10. You do not need to fill out the Certificate if your company does not fit the description.

Q11. On page 6 of 9 of the “Terms of Reference” (Point G), it is written that “the Commission encourages the consultant to hire, where possible, one or more Algonquin field

Q8. Spécification concernant l’identification de l’enveloppe contenant la présentation des coûts (Annexe A) :
-Quelles informations doit-on indiquer sur l’enveloppe contenant l’annexe A : no. de dossier de la CCN (NR31)? Nom de notre compagnie?

R8. Les informations à indiquer sur l’enveloppe de prix sont les suivants : le numéro de la demande de convention d’offre permanente, le nom de votre compagnie et la note « présentation des coûts ».

Q9. Il semble y avoir 2 annexes A : 1) présentation des coûts, 2) Conditions générales. Services professionnels et de consultations.
-Doit-on envoyer les deux dans l’enveloppe pour la présentation des coûts ?

R9. Vous devez inclure dans l’enveloppe de prix que l’annexe A – présentation des coûts page 9 de 9 seulement.

Q10. Doit-on remplir le formulaire « *Attestation d’engagement pour la mise en œuvre de l’équité en matière d’emploi* » lequel s’applique s’il faut en croire le formulaire à l’entreprise « *qui a un effectif canadien d’au moins 100 employés permanents à pleintemps, temps partiel et/ou temporaire, ET qui désire présenter une soumission pour obtenir un contrat ou qui détient déjà un contrat de biens ou de services avec le gouvernement du Canada d’une valeur de 200 000 \$ ou plus* ».
Nous ne répondons pas à cette description.

R10. Vous n’avez pas besoin de remplir le formulaire si votre compagnie ne répond pas à cette description.

Q11. En page 6 de 9 du « *cadre de référence* » (point G), il est écrit que « *la Commission encourage le consultant à embaucher, si possible, un assistant de terrain ou plus de ces*

CONTRACT ADDENDUM

SOA – Archaeological Services

NR31

June 24, 2013

Page 6 of 6

ADDENDUM No. 2

ADDENDA AU CONTRAT

COP – Services en archéologie

NR31

Le 24 juin 2013

Page 6 de 6

ADDENDA no. 2

assistants from these Aboriginal communities”. Does this mean an Assistant Archaeologist position?

A11. In the present **Terms of Reference**, “Assistant Archaeologist” refers to the position of “field supervisor” or equivalent. “Field assistant” (or technician) refers to a member of the field crew whose work is generally centred on test-pitting or excavation and is normally conducted under the supervision an Assistant Archaeologist.

As well, it should be noted that there is no minimum number of years for an Algonquin field assistant; the two communities referred to in the RSOA are both Algonquin.

Q12. Finally, we would like to confirm that, of the pages in section “Terms of Reference”, **only page 9 of 9** on the Cost Proposal needs to be sent with our proposal. We can thus exclude from our proposal the sections “General Conditions – Professional and Consulting Services (Appendices A and B)”, “Security Requirements” and “Criteria for Implementation of Employee Equity”

A12. See answer to question 9.

communautés (autochtones) ».
-Est-ce qu’il s’agit bien d’un poste d’assistant archéologue ?

R11. Dans le présent **Cadre de référence**, le titre d’assistant archéologue s’entend d’un poste de superviseur de terrain ou équivalent. Le titre d’assistant de terrain (ou de technicien) s’entend d’un membre d’une équipe de terrain dont le travail porte principalement sur le creusage de puits de sondage ou de travaux d’excavation, lesquels s’effectuent normalement sous la supervision d’un assistant archéologue.

De plus, il est à noter qu’il n’y a pas d’exigence en termes d’années d’expérience requise pour les assistants de terrain algonquins; les deux communautés mentionnées dans la demande de propositions sont des communautés algonquines.

Q12. Enfin, nous aimerions confirmer que nous n’avons pas besoin de joindre à notre proposition les pages des sections « Cadre de référence » **sauf la page 9 de 9** sur la présentation des coûts. Puis nous pouvons exclure de joindre l’ensemble des sections « Conditions générales – Services professionnels et de consultation (Annexes A et B)», « Exigences en matière de sécurité » et « Critères de mise en œuvre de l’équité en matière d’emploi ».

R12. Voir réponse à la question 9.

Nathalie Rheault
Senior Contract Officer
Procurement Management Services